Directeur/Directrice (h/f)



Recruteur
Lieux Publics Centre national & pôle européen de création pour l'espace public
Secteur d'activité
Culture/Art
Métier
Culture/Art
Localisation
Provence-Alpes-Côte d’Azur
Type de contrat
CDI
Début de parution
19/07/2022
Postuler

Lieux publics, CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE ET DE L’ESPACE PUBLIC
(CNAREP) de Marseille **recrute son nouveau directeur / sa nouvelle directrice**

À PROPOS DE LIEUX PUBLICS

Implanté à la Cité des arts de la rue de Marseille, Lieux publics compte parmi les treize établissements labélisés CNAREP par le ministère de la Culture.

À ce titre, l'association met en œuvre les principales missions du label :
• Le soutien à la création et à la production artistique pour l'espace public, en particulier grâce à l'accueil d'équipes artistiques en résidence et des apports en coproduction ;
• La diffusion des œuvres et des artistes, par des rendez-vous réguliers organisés durant l'année ;
• L'élargissement des publics par la mise en œuvre d'un programme d'actions culturelles.
Également reconnu « Pôle européen de production » par le ministère de la Culture depuis 2017 pour la coordination du réseau européen « IN SITU », Lieux publics est un établissement majeur du paysage régional, national et international des arts de la rue.
Les partenaires financiers du CNAREP sont le ministère de la Culture (DRAC PACA), la Ville de Marseille, la Région Sud et le Département des Bouches-du-Rhône. Le réseau IN SITU, créé et animé par Lieux publics, bénéficie également d'une subvention du programme européen « Europe Creative ». Le budget global de Lieux publics est de 2 886 345 (clôture des comptes 2021 de Lieux publics et de l'ApCAR).
L'équipe est composée actuellement de 21 postes permanents (19,64 ETP), 2 CDD, 3 apprentis, 8 postes de salariés en insertion (6 ETP) et annuellement une trentaine d'intermittents (3/4 ETP).
Une procédure de fusion de Lieux publics et de l'ApCAR (association de préfiguration de la Cité des arts de la rue) est actuellement en cours et devrait être effective fin juillet 2022.

De ce fait, Lieux publics assurera également la gestion des espaces de la Cité par
convention avec la Ville de Marseille propriétaire du site et des bâtiments, et aura la charge de coordonner les manifestations culturelles qui y sont programmées. Ce rapprochement des deux structures a notamment pour ambition de nouvelles modalités de coopération avec les autres structures culturelles dont le siège est à la Cité des arts de la rue, afin d'ouvrir davantage celle-ci sur son territoire.
La Cité des arts de la rue est un laboratoire de fabrique, un lieu de travail, de construction, de répétition, de réflexion, de formation... Soit 36 000 m2 dédiés à la création de spectacles pour l'espace public. Elle doit devenir davantage un lieu de monstration et de rencontre. Ces nouvelles missions sont issues d'une réflexion dénommée « Demain la Cité ».

MISSIONS

Professionnel·le confirmé·e du spectacle vivant, le directeur ou la directrice (artiste ou non) assure la direction de l'association dans les conditions précisées par les statuts et dans le respect du cahier des missions et des charges du label CNAREP.

Dans ce cadre, il ou elle :

• Élabore et met en œuvre le projet artistique et culturel de l'établissement, comprenant la coordination du réseau Weuropéen « IN SITU » ;
• Développe les partenariats institutionnels, professionnels et associatifs de l'établissement, à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale ;
• Pilote et anime l'établissement dans l'ensemble de ses composantes : humaines, financières, de communication et de développement des publics
;

• Concernant la Cité des arts de la rue : assure la gestion des espaces et la coordination des occupations et développe des coopérations avec les autres occupants de la Cité, particulièrement la FAI-AR.

COMPÉTENCES REQUISES

Le candidat devra pouvoir faire preuve :
• D’expériences et savoir-faire confirmés dans la conduite d’un établissement
artistique et/ou culturel de dimensions similaires, notamment dans ses composantes financières et managériales • D’une connaissance approfondie
du domaine de la création en espace public dans ses aspects artistiques, professionnels et institutionnels • De la capacité à piloter le projet dans une
relation étroite avec des partenaires publics • De la capacité à proposer des
projets de coopération dans un contexte multi-partenarial à développer et à
consolider • D’une bonne pratique de l’anglais lu, parlé et écrit.
Une grande disponibilité est requise, en raison de la nécessité d’effectuer de nombreux déplacements.

CALENDRIER ET MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Poste à temps plein basé à Marseille

es candidat·e·s doivent envoyer leur curriculum vitae accompagné d’une lettre de motivation à :

• Monsieur le Président de Lieux publics : jean-paul.ciret@wanadoo.fr
• Monsieur le Directeur général de la Création artistique : lara.goussebaile@culture.gouv.fr

• Madame la directrice régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur : sylvie.raissiguier@ culture.gouv.fr

• Monsieur le Maire de Marseille : cberbon@marseille.fr

• Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône: cecile.aubert@departement13.fr

• Monsieur le Président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur: spontal@maregionsud.fr

La date limite de dépôt des candidatures par voie électronique est fixée au 20 AOÛT À MINUIT.

Les candidat·e·s retenu·e·s à l'issue de la phase de présélection (deuxième quinzaine de juillet), devront remettre un projet d'établissement pour Lieux publics et pour la Cité des arts de la Rue sur la base d'une note d'orientation qui leur sera communiquée. Les auditions auront lieu fin novembre 2022.

Poste à pourvoir début 2023